

COMMUNE D'ESCOS  
CARTE COMMUNALE

DOCUMENT GRAPHIQUE

Échelle : 1 / 5000

Août 2020  
N° 4 36 2187



- Zone constructible à vocation principale d'habitat
- Zone constructible à vocation principale d'activités
- Secteur où les constructions ne sont pas admises à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ainsi que de l'édification d'annexes, des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière, à la mise en valeur des ressources naturelles, etc. (cf. article L.161-4 du CU)

